maj 05/10/23

PASSEPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Vous avez RDV
le ..... à .....h.....

L'instruction des demandes de cartes nationales d'identité et passeports biométriques se fait de manière sécurisée.
Chaque demandeur doit **se présenter personnellement (les mineurs accompagnés d'un représentant légal)** à la mairie de CONCARNEAU pour l'établissement de son passeport ou de sa carte nationale d'identité, uniquement sur rendez-vous.

Prise de rendez-vous en ligne **https://mesdemarches.cca.bzh**

Le retrait du passeport et/ou de la carte nationale d'identité s'effectue **sur rendez-vous** dans un délai maximum de 3 mois, en nous téléphonant au **02.98.50.38.10**

DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS À NOUS PRÉSENTER LORS DU RENDEZ-VOUS

- **Pré-demande obligatoire** (à imprimer ou numéro de pré-demande à nous transmettre) **ou dossier CERFA complété** (à retirer en Mairie avant votre rendez-vous)

Pré-demande en ligne : **https://passeport.ants.gouv.fr**

- **1 planche de photos d'identité de moins de 6 mois à ne pas découper AVEC DATE DE LA PRISE DE VUE** en couleur (photographe sur RDV ou photomaton), visage nu, centré, oreilles, front et cou dégagés, sans lunettes. **Consignes valables également pour les enfants.** Aucun accessoire accepté.

- **1 justificatif de domicile sur support papier** daté de moins d'un an (facture de tél., eau, gaz, électricité, taxe d'habitation...), **aux nom/prénom du demandeur**
Ou attestation signée de l'hébergeant avec pièce d'identité + justif de domicile si majeur hébergé chez un tiers ou chez ses parents.

- **L'ancien passeport et/ou L'ancienne carte d'identité.**

Les CNI délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à un majeur ont été prolongées de 5 ans.

- **Timbre fiscal** :
  - **86€** pour un passeport adulte,
  - **42€** pour un passeport mineur âgé de 15 à 18 ans,
  - **17€** pour un passeport mineur de moins de 15 ans
  - **25 € pour le renouvellement d'une carte d'identité uniquement pour perte ou vol**

  *(à acheter dans certains bureaux de tabac ou sur **https://timbres.impots.gouv.fr**)*

- **Une copie intégrale de l'acte de naissance** de 3 mois à demander à votre mairie de naissance, sur place, par courrier ou par internet sur le site : **service-public.fr** (demande gratuite).
si vous n'avez pas en votre possession une carte d'identité ou un passeport valide à nous présenter **ou** en cas de changement ou modification de votre état civil.

T.S.V.P

SELON LES CAS, PRODUIRE LES PIECES SUIVANTES COMPLÉMENTAIRES :

Mineurs

- La pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) du représentant légal accompagnant le mineur et le livret de famille.
- En cas de séparation des parents, le dispositif du jugement de séparation ou de divorce + CNI des 2 parents.
- En cas de garde alternée, joindre en plus les justificatifs de domicile des 2 parents.

Changement d'état civil (selon les situations : changement de nom, mariage, divorce, veuvage….)

- L'acte de mariage, de moins de 3 mois pour ajouter un nom d'usage/d'épouse.
- L'acte de décès de l'époux pour la mention veuve.
- Le jugement de séparation ou divorce pour les ex-épouses qui conservent leur nom marital.
- L'acte de naissance avec la mention de changement de nom de naissance.

Perte ou vol

- La déclaration de perte établie par la mairie au moment du rendez-vous,
- La déclaration de vol établie par le Commissariat de Police ou la Gendarmerie,
- L'acte de naissance daté de moins de 3 mois,
- Une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, carte vitale ou permis de conduire sécurisé),
- Un timbre fiscal de 25€ (uniquement pour le renouvellement de la carte d'identité).

Voyage professionnel

- L'attestation de l'employeur en cas de demande ou de renouvellement d'un second passeport.
-La preuve du voyage professionnel (billets d'avion, de train, de bateau) pour toute demande prioritaire et l'attestation de l'employeur confirmant les dates du voyage.

Majeurs protégés (sous tutelle ou curatelle)

-**Curatelle** : copie du jugement.
-**Tutelle** : copie du jugement, accord écrit du tuteur autorisant les démarches du majeur avec carte d'identité ou carte professionnelle du tuteur.

Pour toute situation particulière, n'hésitez pas à nous contacter.
Du lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h30-17h00 et samedi 09h15-11h45
Téléphone : 02.98.50.38.10 / etatcivil@concarneau.fr